

## Communiqué de presse

## **Assurance chômage – réaction FO**

FO se félicite d'avoir été entendue, avec les autres confédérations, dans sa contestation de la réforme de l'assurance chômage.

Le Conseil d'Etat confirme exactement les analyses et positions de la Confédération depuis l'origine sur ce dossier : ce n'est pas le système qui est en difficulté ou la cause des difficultés de l'emploi, mais bien le cours suivi par les politiques économiques fondées sur la compétitivité sur le coût du travail.

Trop de chômage, trop de précarité!

Réduire les droits des demandeurs d'emploi, a fortiori ceux, souvent celles, subissant les emplois précaires, ne résoudra en rien cette situation mais se limite à rechercher des économies sur les demandeurs d'emplois en s'exonérant de lutter contre les contrats courts.

FO rappelle à ce sujet qu'elle porte un système de « bonus-malus » qui permettrait à la fois de combattre les abus de contrats courts et de réduire les dépenses qu'ils induisent pour l'assurance chômage. FO ne peut que déplorer et dénoncer que les employeurs aient refusé d'avancer en ce sens. Le Conseil d'Etat note à juste titre que le dispositif prévu par le gouvernement – que FO estime partiel et insuffisant – ne s'appliquerait au mieux qu'à partir de fin 2022.

FO ne peut pas ne pas se souvenir du reproche fait en son temps par le Président de la République qui moquait la négociation sociale reprochant aux partenaires sociaux de « rendre la copie au gouvernement parce que c'était difficile », oubliant qu'il leur imposait de négocier ce que le Conseil d'Etat vient de sanctionner! Oui, la justice sociale c'est difficile! C'est pour cette raison que FO y est engagée depuis longtemps, depuis la création de l'UNEDIC en particulier, par la voie de la négociation et du paritarisme, et entend bien poursuivre son action en ce sens.

A ce titre, FO demande l'abandon définitif de cette réforme, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits et sur le rechargement des droits, ainsi que sur la dégressivité.

De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous.

Paris, le 22 juin 2021

## Contacts:

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

<u>□ yveyrier</u>@force-ouvriere.fr© 01.40.52.86.01

Michel BEAUGAS Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi Et des Retraites

<u>■ mbeaugas</u><u>@force-ouvriere.fr</u><u>®</u> 01.40.52.84.07